

EXIGEZ LE MEILLEUR
POUR VOTRE SANTÉ



SANTÉ | **Agipi Santé**

ASSURANCE SANTÉ DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS



AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour l'épargne, la retraite, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

protection de la famille, de l'activité professionnelle, du patrimoine et des emprunts, et préparation de la retraite.

AGIPI a été créée il y a près de 50 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 700 000 adhérents font confiance à AGIPI.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

• L'innovation

AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.

• La proximité et l'écoute

Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez ancien ou nouvel adhérent. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des agents AXA, des collaborateurs de l'association AGIPI et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part au temps fort de l'association en votant lors de l'assemblée générale annuelle. Vous participez à des enquêtes, à des consultations et témoignez ainsi de vos attentes.

• La transparence de l'information

Vous disposez sur agipi.com d'un espace adhérent personnel sécurisé pour consulter le détail de vos contrats et suivre vos remboursements. Vous recevez par mail LE FIL AGIPI, le webzine de l'association qui présente, explique et commente l'actualité de l'association ainsi que les nouveautés sur les contrats.

AGIPI, c'est aussi :

• Un engagement pour un monde durable

Pionnière de l'épargne responsable, AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer l'option ESG (environnement, social et gouvernance) en gestion pilotée. Elle propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance, l'unité de compte Agipi Régions Solidaire (labellisée Relance), et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). Les collaborateurs d'AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.

• Des femmes engagées

Chez AGIPI, nous sommes convaincus qu'en donnant de la visibilité aux femmes porteuses de projets ambitieux, responsables et utiles au bien commun, nous contribuons à faire évoluer les mentalités, à encourager celles qui ont envie de se lancer et à éveiller des ambitions.

• Un accompagnement des indépendants et des entrepreneurs

Sur agipi.com, vous disposez d'une veille réglementaire et de conseils ciblés.

• Une amélioration de la qualité de vie

Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées. Retrouvez ses actions sur le site agipi-fondsdotation.org

Quelques chiffres au 31.12.2022



47 ans
d'expertise



705 485
adhérents



1 009 799
adhésions



7

contrats
Agipi Santé,

Agipi Avenir Enfant, AGIPI Emprunteur,
CAP, CLEF, CLER, FAR PER



20,7 Md€
d'épargne
confiée en gestion
en assurance-vie
et en retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ ET CELLE DE VOS PROCHES

Parce que votre santé et celle de votre famille sont une priorité, il est essentiel de souscrire une complémentaire santé adaptée à vos besoins.

LES 4 FORMULES DU CONTRAT **AGIPI SANTÉ**

Ces formules déterminent la prise en charge de tout ou partie de vos frais de santé et proposent des niveaux de remboursement adaptés à vos besoins. Elles concernent l'ensemble des soins courants, en particulier les postes de soins les plus coûteux, ce qui vous permet de limiter les dépenses restant à votre charge.

JE CHERCHE À ME COUVRIR
POUR L'ESSENTIEL

LA FORMULE **ESSENTIELLE**

Vous permet d'être remboursé de vos frais à hauteur du montant du ticket modérateur, pour tous les soins essentiels du quotidien, et propose une prise en charge de certains soins non remboursés par l'Assurance Maladie comme les implants dentaires ou la chirurgie réfractive.

JE CHERCHE LE JUSTE
ÉQUILIBRE ENTRE LA
MAÎTRISE DE MON BUDGET
ET UN BON NIVEAU DE
PROTECTION

LA FORMULE **CONFORT**

Vous assure une prise en charge optimisée de vos soins, tout en prenant en compte vos contraintes budgétaires.

LE PLUS

Pour plus de flexibilité, Agipi Santé propose une option Eco qui vous permet de bénéficier de tarifs adaptés sur certaines prestations spécifiques, en fonction de vos besoins.

JE CHERCHE UNE
COUVERTURE QUI INCLUT
UNE PARTICIPATION
ÉLEVÉE AU FINANCEMENT
DES SOINS NON
REMBOURSÉS PAR
L'ASSURANCE MALADIE

LA FORMULE **SÉRÉNITÉ**

Vous propose un niveau de couverture solide avec un tarif adapté.

JE CHERCHE UNE
PROTECTION QUI
ME PERMET D'AVOIR
L'ESPRIT TOTALEMENT
LIBRE

LA FORMULE **PRIVILÈGE**

Vous garantit le meilleur niveau de protection, quels que soient vos besoins.

LE PLUS

Des options spécifiques pour les professionnels de santé : si vous ou votre conjoint exercez la profession de médecin, chirurgien-dentiste, orthodontiste, stomatologue, opticien, ophtalmologiste ou pharmacien, vous pouvez choisir pour vous et votre famille le remboursement a minima, voire le non remboursement de certains actes, afin de bénéficier d'un tarif adapté.



AGIPI SANTÉ, LES AVANTAGES DU CONTRAT

En souscrivant au contrat **Agipi Santé**, vous choisissez la complémentaire santé qui vous ressemble : une prise en compte de votre situation familiale et de votre fidélité, des garanties renforcées et des services pour améliorer votre quotidien.



Des garanties renforcées

En complément de la couverture des soins courants et selon la formule retenue :

- **Prise en charge d'actes non remboursés** par l'Assurance Maladie obligatoire :
 - en dentaire : les implants, la parodontologie et l'orthodontie pour adulte,
 - en optique : la chirurgie réfractive,
 - en hospitalisation : la chambre individuelle, le lit accompagnant et le forfait journalier hospitalier,
 - les vaccins prescrits : fièvre jaune, choléra...
- **Prise en charge d'actes de prévention** comme le sevrage tabagique prescrit médicalement et le scellement des sillons.
- **Allocation forfaitaire** en cas de **naissance** (qui vient en complément des remboursements effectués au titre de l'hospitalisation) et en cas d'**adoption**.
- **Prise en charge étendue des médecines douces pour votre bien-être** : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, podologie, psychomotricité, psychologie, sophrologie, naturopathie, diététique, psychothérapie et ergothérapie.



Une couverture viagère sans sélection médicale

L'accès aux garanties de remboursement des frais de santé n'est subordonné à aucune sélection médicale à la souscription : **le tarif appliqué est indépendant de votre état de santé.**

Les garanties de santé AGIPI sont viagères : la couverture est active dès l'adhésion et vous permet de bénéficier d'une protection santé durant toute votre vie.



Des réductions tarifaires pour les enfants

Pour les 3^e et 4^e enfants assurés (dans l'ordre des naissances), **les cotisations sont gratuites** jusqu'au 1^{er} janvier de l'année de leur 26^e anniversaire et sans limite d'âge pour un enfant handicapé.



Des services pratiques au quotidien

- **Le tiers payant** pour éviter de faire l'avance de certains frais médicaux ou de médicaments.
- **La prise en charge en cas d'hospitalisation.**
- **La réalisation de devis** en optique et en dentaire, afin d'anticiper les frais à engager.
- **Un espace adhérent sécurisé** sur **agipi.com** vous permet :
 - de consulter et de télécharger vos décomptes de remboursement,
 - de télécharger votre attestation de tiers-payant santé (ATPS),
 - d'envoyer vos factures dématérialisées,
 - de faire des tests de vue simples, élaborés en partenariat avec l'AsnaV.



Votre fidélité récompensée

Quel que soit le forfait que vous avez choisi, **le montant de vos remboursements** et/ou vos plafonds en optique, en dentaire et en audiologie, qui représentent les trois postes de soins les plus coûteux, **augmentent au fil des ans**. Il en va de même pour les garanties liées aux médecines douces.

AGIPI SANTÉ EST UN CONTRAT RESPONSABLE

Les contrats responsables favorisent le respect du parcours de soins coordonnés et assurent un bon niveau de remboursement des prestations courantes : consultations, médicaments, analyses médicales.

En étant responsable, **Agipi Santé** permet aux travailleurs non salariés (TNS) non agricoles de déduire les cotisations de leur revenu professionnel imposable dans le cadre de la loi Madelin, dans la limite de leur plafond de déduction fiscale. **Agipi Santé** permet également, quel que soit le statut de l'assuré, de bénéficier d'une TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) réduite.

AGIPI SANTÉ EST COMPATIBLE 100 % SANTÉ

Agipi Santé intègre les 3 nouveaux paniers de remboursement issus de la réforme 100 % santé : lunettes, prothèses dentaires et prothèses auditives.

GARANTIES D'ASSISTANCE ET SERVICES POUR AMÉLIORER VOTRE BIEN-ÊTRE

En adhérant au contrat **Agipi Santé**, vous bénéficiez de prestations d'assistance très couvrantes et d'un large éventail de services. Et ce, quelle que soit la formule que vous choisissez.



Une garantie d'assistance très complète en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation

- **Assistance vie quotidienne :** informations et conseils médicaux, renseignements d'ordre général dans le domaine médical, recherche et envoi d'une infirmière sur prescription médicale ou mise en relation avec un prestataire de services à domicile (prestations à charge du bénéficiaire)...
- **Assistance psychologique :** mise en relation avec un psychologue.
- **Assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile :** aide-ménagère, garde-malade, garde des enfants, livraison de médicaments...
- **Assistance en cas d'hospitalisation longue d'un enfant :** prise en charge des frais de restauration et de parking (forfait), garderie pour les autres enfants...
- **Assistance aux personnes en cas d'accident et de maladie, en France et dans le monde entier :** rapatriement médical, envoi d'un médecin et de médicaments sur place...



My Easy Santé

My Easy Santé est un service web et mobile axé sur le bien-être et la prévention. Il vous accompagne au quotidien pour préserver et améliorer votre santé. Il vous propose notamment des programmes de coaching. Il est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT ou sur myeasysante.fr. Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application via l'AppStore ou Google Play.



Hospiway d'Itelis

Hospiway est un service web qui, le cas échéant, vous aide à préparer votre hospitalisation ou celle d'un proche. Il vous propose un palmarès des cliniques et des hôpitaux, l'évaluation des éventuels dépassements d'honoraires de votre chirurgien ainsi que des conseils pratiques. Ce programme est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT.



Violences intrafamiliales

Accès, grâce à une ligne dédiée 24h/24 et 7j/7 en illimité, au service de soutien psychologique et de prise en charge juridique si vous êtes victime de violences intrafamiliales.



Téléconsultation médicale*

Vous avez un problème de santé et vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ? Ce service vous permet de consulter un médecin, à tout moment, 24h/24, 7j/7, en France et partout dans le monde (numéro dédié sans surcoût).



Réseau de professionnels de santé Itelis

Ce service vous permet de bénéficier de prestations de santé de qualité au meilleur coût chez nos partenaires opticiens, chirurgiens-dentistes et audioprothésistes du réseau Itelis. Ce programme est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT.



Un accès au service Angel

Ce service, inclus dans l'offre **Agipi Santé**, permet d'apporter toutes les réponses à vos interrogations médicales ou sociales. Angel, c'est une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, médecins, conseillers services en santé, conseillers en économie sociale et familiale, diététiciens et psychologues) accessible par téléphone ou chat. Angel conseille, facilite vos démarches et trouve des solutions adaptées pour vous et vos proches.

* La téléconsultation AXA est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. Accessible 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires des contrats santé assurés par AXA France. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence.

La téléconsultation AXA est un service officiellement enregistré, conformément au décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, sur la base d'un contrat conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) compétente. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'une structure agréée. La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés.

Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.

CHOISISSEZ LA COUVERTURE SANTÉ QUI VOUS ACCOMPAGNE 7J/7

Sur agipi.com, vous pouvez estimer le montant de vos remboursements santé et effectuer des démarches en ligne !

Sur agipi.com/simulateur-sante :
calculez en quelques clics le montant de vos remboursements en dentaire, en optique et pour les consultations

SIMULATEUR DE REMBOURSEMENT SANTÉ

* Champs obligatoires

SOINS COURANTS DENTAIRE OPTIQUE

Type de soins * : Inclure dentaires

Montant de la prestation * : 1 000,00 €

Coût moyen entre 700,00 € et 1 500,00 €

✓ Remplissez simplement les cases dédiées aux prestations liées aux soins courants, au dentaire et à l'optique et obtenez le niveau de remboursement correspondant à la formule que vous avez sélectionnée.

Sur agipi.com dans votre espace adhérent :
rubrique « Mes remboursements en pratique »

Mes remboursements en pratique

Application santé et Prévention visuelle

Téléconsultation médicale

Hospitalway

Localiser un partenaire Itelis

CARTE ATTESTATION TIERS PAYANT SANTE

TÉLÉCHARGER LA CARTE EFFECTUER UNE DEMANDE

Primes	Dates d'expiration	Date d'expiration
	20/05/2024	15/02/2020
	20/05/2024	15/02/2020
	20/05/2024	15/02/2020

@

- Téléchargez votre attestation de tiers-payant santé.
- Envoyez vos factures, vos décomptes de santé.
- Demandez vos prises en charge en cas d'hospitalisation, pour les achats de lunettes et lentilles de vue, pour les prestations en dentaire...



Le tarif est donné à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle.

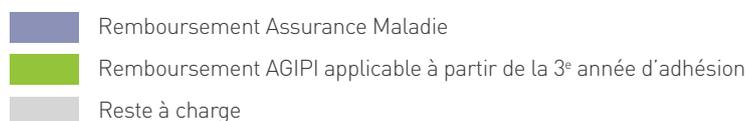
Il correspond à l'année 2023 et est calculé sur la base des formules classiques (hors formules spécifiques et option Eco).

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Vos frais de santé sont susceptibles de constituer une source de dépense importante pour vous ?

AGIPI vous offre une couverture à la mesure de vos besoins.

Exemples de remboursements en formule Privilège, à partir de la 3^e année d'adhésion grâce à l'avantage fidélité AGIPI



1 - OPTAM : option pratique tarifaire maîtrisée ayant pour objectif principal de limiter les dépassements d'honoraires.

2 - Exemple donné pour un équipement sans prix limite de vente (en panier libre).

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérent**

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

Informez-vous avec

- **agipi.com**
- **assurancevie-agipi.com**
- **prevoyance-agipi.com**
- **retraite-agipi.com**
- **agipi-fonddotation.org**
- **notre série de podcasts « AGIPI, l'épargne & moi »**

Suivez notre actualité sur



- **YouTube** : youtube.com/c/AGIPI-la-chaine

Découvrez nos vidéos pédagogiques et les analyses des marchés financiers.

- **LinkedIn**

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité de l'association.

Votre agent AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.

Agipi Santé fait partie de la convention d'assurance de groupe CAP souscrite auprès des sociétés d'assurance AXA France Vie S.A. et AXA Assurances Vie Mutuelle. Les conditions et les modalités d'Agipi Santé figurent dans la notice du contrat. Vous pouvez renoncer à l'adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion (signature des conditions particulières d'adhésion).

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

47 rue de Monceau - 75008 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308